

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 32 Vœu relatif à la rénovation de la double verrière de la piscine Pontoise.

Le Conseil de Paris,

Considérant le mauvais état de la structure de la verrière du bâtiment des années Trente, mis en lumière à l'occasion des différents audits techniques de contrôle ;

Considérant qu'une première consultation de maîtrise d'œuvre avait conduit à notifier un marché en octobre 2017, et que le groupement avait été en mesure d'engager un certain nombre de diagnostics structurels qui ont permis d'obtenir une meilleure connaissance de la charpente et d'affiner le programme des travaux à réaliser ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre a été résiliée en raison de l'augmentation du coût estimé de l'opération, 5.6 millions d'euros au lieu des 3,2 millions d'euros programmés par la Ville de Paris ;

Considérant qu'en parallèle de ces procédures, des diagnostics poussés ont été réalisés, précisant la nature des fragilités de la structures, la nécessité d'une rénovation complète devenant prégnante ;

Considérant que le bureau d'études GINGER BTP s'est vu confier une mission de surveillance trimestrielle de la charpente début 2017, et que celui-ci a signalé la présence de premiers désordres alarmants en décembre 2017 ;

Considérant que ce constat avait conduit la Ville de Paris à sécuriser une partie de la verrière et de réaliser des interventions permettant de réduire les infiltrations d'eau et d'air et donc de limiter l'accélération de la corrosion, sans néanmoins la stopper ;

Considérant que le dernier rapport trimestriel de surveillance en date de mi-décembre 2018 a démontré la forte accélération de la dégradation générale et de l'apparition de nouveaux indices de dégradation (fissuration de vitres et de la maçonnerie, corrosion de la structure métallique porteuse) ;

Considérant qu'il ne pouvait être pris de risque pour l'accueil du public dans cet équipement très fréquenté (chute de fragments verriers ou métalliques, a minima, dans la zone du bassin), et que ce risque est nettement augmenté en période hivernale (surcharge éventuelle de vent, intempéries voire de neige) ;

Considérant que la piscine Pontoise a ainsi dû être fermée depuis le 21 décembre 2018 par décision du directeur général de la direction de la jeunesse et des sports face à ces risques, la dégradation de la charpente de la verrière supérieure ne pouvant plus faire l'objet de traitements réparateurs ;

Considérant qu'une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 26 octobre 2018 et que la Ville de Paris est donc sur le point de désigner un nouvel attributaire ;

Considérant que le montant du budget mobilisé par la Ville de Paris sur cette opération, environ 3.2 millions d'euros paraît insuffisant au regard du coût estimé par plusieurs candidats à la maîtrise d'œuvre ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris s'assure que le chantier de rénovation de la double verrière de la piscine Pontoise pourra se faire dans des délais raccourcis, pour permettre une réouverture à maxima au début du premier semestre 2020 ;
- Que la Maire de Paris mobilise un budget supérieur aux 3.2 millions d'euros pour l'opération de rénovation de la double verrière ;
- Que la Maire de Paris maintienne ouvert les espaces annexes de la piscine (squash et espace forme), ces derniers étant dans une zone du bâtiment non impactée par le risque de chute de matériaux.